BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
BOURGOGNE

Grandes cultures n° 2 du 08 septembre 2015

Colza

A retenir cette semaine :

- Les semis sont terminés sur la région.
- Des dégâts de limaces et de noctuelles sont constatés dans de nombreuses parcelles.
- Pensez à la mise en place des cuvettes jaunes dans les parcelles semées pour surveiller l'arrivée des ravageurs.
- État des lieux des résistances des grosses altises aux pyréthrinoides.

Réseau 2015-2016

Le réseau BSV Bourgogne est actuellement en train de se constituer. Il est rédigé aujourd'hui à partir de 34 parcelles.

Stades des colzas

Les semis sont terminés.
Les semis réalisés autour du 20 août ont une bonne dynamique d'implantation avec des mises en place assez rapides et relativement homogènes. En revanche, les semis du 26-27 août sont moins poussants avec dans certains secteurs des ressemis en cours (forte pluie, dégâts de limaces et/ou noctuelles)
Des observations avec des stades de colza hétérogènes au sein d'une même parcelle sont souvent remontées, notamment dans l'Yonne. Ils sont consécutifs aux fortes pluies de mardi dernier (à Soucy (89), stades de cotylédons à 3feuilles).
Sur le réseau BSV de Bourgogne, les stades vont de levée en cours à 5 feuilles du colza.

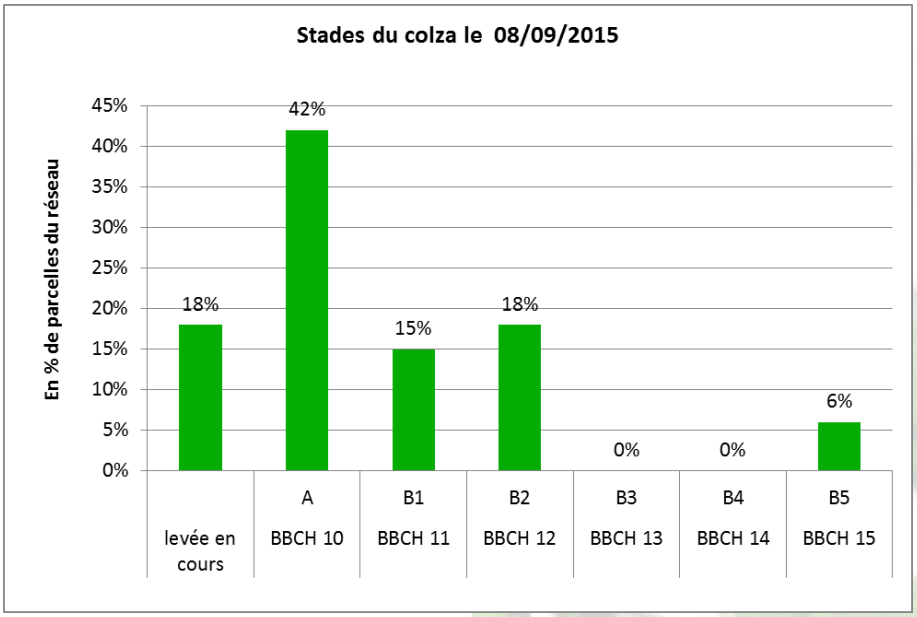

Mise en œuvre des pièges

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité.
Il convient de les mettre en place dès l'implantation de la culture.

Les cuvettes jaunes :

Elles se placent au niveau de la végétation sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) ou la cuvette doit être enterrée.

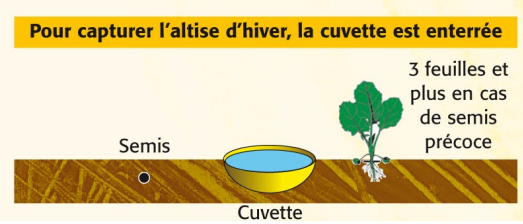

Cuvette enterrée - Illustration Terres Inovia

L. Jung, Terres Inovia

Pour capturer l'altise d'hiver ou grosse altise, la cuvette doit être enterrée, bord supérieur à 1-2 cm au dessus du sol.

La plupart des insectes sont attirés par la couleur jaune. L'altise d'hiver fait exception.

On enterre la cuvette dans le sol pour favoriser les captures à l'occasion de ses sauts (piège d'interception).

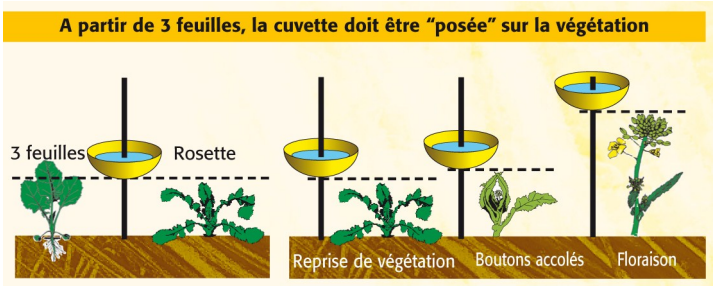

Cuvette en végétation - Illustration Terres Inovia

Pour les autres insectes, la cuvette doit être toujours comme "posée" sur la végétation.

Ravageurs

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les altises.
La pression exercée par les altises sur la culture du colza semble croître. Aussi, il nous semble important de suivre plus précisément la dynamique de colonisation des parcelles et l'activité de ces ravageurs sur la région.
Il existe plusieurs espèces d'altises sur colza : la petite altise (ou altise des crucifères) et la grosse altise (ou altise d'hiver).

Pour les distinguer, il est indispensable de capturer des individus adultes dans les pièges (enterrés) car ces ravageurs occasionnent les mêmes dégâts sur plantules (morsures circulaires).

Les premiers cas de résistances d'altises d'hiver à certains produits ont été décelés en France la campagne dernière. Pour une gestion durable du ravageur, la prise en compte à l'échelle de la parcelle de la période de risque et du seuil de nuisibilité est capitale avant toute décision. Dans une note récente parue sur son site internet, Terres Inovia fait un état des lieux des résistances et insiste, dans ce contexte, sur les recommandations agronomiques et stratégiques pour lutter contre le ravageur.
www.terresinovia.fr/colza/cultiver-du-colza/ravageurs/insectes/insectes-automne/

Altises des crucifères ou petites altises

Petites altises noires sur cotylédons de colza. Morsures circulaires visibles (L. Jung, Terres Inovia)

Petite altise bicolore sur 1ère feuille émergente de colza. (H. Martin, Seine Yonne)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portant des morsures, sans dépasser le quart de la surface végétative détruite.

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle. Dans les zones ou des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraine un déplacement de population.

Observations : 2 captures ont été réalisées en cuvette sur le réseau cette semaine. En végétation, sur 27 observations, 8 parcelles sont concernées par des morsures de petites altises avec en moyenne 7% des pieds de colzas touchés (mini : 1% et maxi : 20%). En bordure de parcelle, la fréquence de parcelles concernées est supérieure (5 sur 11) mais leur niveau de morsures par plante est identique.

Grosse altise ou altise d'hiver

Grosse altise adulte (altise d'hiver) (Terres Inovia)

Grosse altise adulte (L. Jung, Terres Inovia)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portant des morsures. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.
- Observations : les premières captures en pièges enterrés sont signalées sur le réseau cette semaine. Sur 27 parcelles observées, 3 cuvettes capturent des grosses altises avec de 1 à 3 insectes par piège (Venoy, Charny et Sergines, 89).

Limaces

Limace grise en train de brouter les cotylédons d'un jeune colza (L. Jung, Terres Inovia)

Limace noire sur un colza à 1 feuille. Pas de dégât visible sur ce pied. (L. Jung, Terres Inovia)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

- Seuil de nuisibilité : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de présence la survie de la culture est en jeu.

Observations : après les pluies de ces derniers jours, les limaces semblent être, à ce jour, le risque le plus important pour les cultures.

- Analyse du risque :

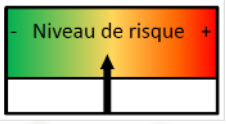

Des limaces grises ont été observées sur une parcelle du réseau (de 1 à 5 limaces/m²) et des dégâts sont signalés sur 26% des parcelles observées avec des dégâts allant de 2 à 20% de surface foliaire détruite.
Le problème limace est général sur l'ensemble de la région et concerne surtout les parcelles avec des résidus de culture en surface (pailles) importants. Certaines parcelles accusent des pertes de pieds importantes et sont en cours de re-semis.

Débris végétaux importants favorisant la présence de limaces. (E. Bonnin, Soufflet)

Morsures et bave de limaces sur jeunes colzas dans une parcelle avec forte présence de paille. (E. Bonnin, Soufflet)

Reconnaissance de larves et chenilles défoliatrices

Noctuelles

La famille des noctuelles est très vaste, elle compte environ 20 000 espèces. La plupart sont des papillons nocturnes de couleur gris brun. C'est surtout leurs larves, ou chenilles, qui sont des ravageurs des cultures. Si certaines espèces sont inféodées à un végétal particulier, les principales espèces nuisibles aux cultures sont polyphages.
On peut les regrouper en deux familles :

Noctuelle terricole (Terres Inovia)

- Les noctuelles terricoles dont les chenilles, aussi appelées vers gris, restent sur le sol ou à faible profondeur et consomment durant la nuit, les collets des cultures.

Noctuelle terricole (Terres Inovia)

Les dégâts peuvent alors être confondus avec ceux de limaces sur des stades très jeunes du colza (section de la plantule au niveau du coléoptile) puis à ceux de taupins (plantes qui s'étiolent et flétrissent)

Noctuelle défoliatrice (Terres Inovia)

- Les noctuelles défoliatrices dont les chenilles s'attaquent au feuillage.
Les attaques ressemblent alors à des dégâts de limace mais attention, il n'y a pas de bave ce qui peut permettre de poser la première étape d'un diagnostic.

- Observations : des attaques de noctuelles sont signalées sur plusieurs parcelles de la région. Elles mangent le limbe des jeunes feuilles et rongent le collet de jeunes plantules de colza. Afin de ne pas confondre ces attaques avec celles des limaces ou des taupins, rechercher les larves dans les premiers centimètres du sol ou au dos des feuilles. Ce ravageur secondaire sur colza peut entrainer de sérieux dégâts localement.

- Analyse du risque :

Tenthrède de la rave

Tenthrède de la rave adulte (L. Jung -Terres Inovia)

C'est un petit hyménoptère au corps jaune-orangé et à la tête noire.
L'adulte n'est pas nuisible.
C'est un repère sur la présence de l'insecte en parcelle et à la possible présence de larves qui elles, peuvent être nuisibles.

Larve « âgée » de tenthrède de la rave (L. Jung -Terres Inovia)

C'est une jeune larve translucide, grisâtre à verdâtre. Les jeunes larves décapent la face inférieure des feuilles ou les trouent.

La larve prend son aspect noir en fin de développement au stade où elle est la plus nuisible pour la culture : elles rongent les feuilles à partir de la face inférieure et du bord, ne laissant subsister que les nervures.
Elle occasionne des dégâts foliaires qui peuvent évoluer rapidement et sur une dizaine de jour avant de cesser assez brutalement.

Dégâts importants sur feuilles de larves de tenthrède de la rave (source Inra, HYPPZ/ravageurs)

Larve « âgée » de tenthrède de la rave (L. Jung -Terres Inovia)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

- Seuil de nuisibilité : dégâts supérieurs au quart de la surface foliaire

- Observations : Sur 18 parcelles référencées cette semaine, 3 ont piégé des adultes en cuvette mais en faible nombre (1à 5 insectes par cuvette).
En végétation, aucun dégât n'a été signalé. Néanmoins, en parcelle flottante, il nous a été signalé des cas. L'observation des colzas reste importante.

- Analyse du risque :

Teigne des crucifères

Petites teignes vertes en train de miner et de trouer une feuille de colza. (H. Martin, Seine Yonne).

Insecte de la famille des lépidoptères, cette teigne vit sur toutes les crucifères, adventices et cultivées.

- Le papillon vole à la tombée de la nuit.
- La larve : 15 mm, étroite, rétrécie aux 2 extrémités. Abdomen vert pâle ou grisâtre, tête brun-noir.
Cette chenille est agile et, au moindre contact, elle se tortille et se laisse tomber sur le sol.
La chenille nouveau-née rampe à la face inférieure de la feuille puis devient mineuse.

On aperçoit les régions décapées par les jeunes larves et les parties entièrement consommées par les larves plus âgées.

Dégâts de teigne des crucifères sur feuille de colza.
(L. Jung, Terres Inovia)

Teigne des crucifères (L. Jung -Terres Inovia)

Au bout de 3 ou 4 jours, la chenille quitte la galerie, file quelques fils de soie et mue ; la larve ronge alors la surface inférieure de la feuille en respectant les nervures, s'attaquant aussi à la face supérieure

- Analyse de risque :

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.** Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de : ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques